



AFC
Direction de la perception
Service de l'impôt à la source
Rue du Stand 26
Case postale 3937
1211 Genève 3

SW16QNT3



N° dossier :
N° référence :

Genève, le 1 novembre 2024

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous des informations concernant l'imposition d'une activité exercée par des artistes, sportifs ou conférenciers non domiciliés en Suisse.

Déductibilité des frais d'acquisition du revenu

Les frais d'acquisition du revenu directement liés à la manifestation et/ou à l'engagement (frais de voyage, de logement, de repas etc.) peuvent être déduits des revenus imposables à raison d'un forfait:

- 50% des revenus bruts pour les artistes,
- 20% des revenus bruts pour les sportifs et les conférenciers.

Les frais effectifs d'acquisition du revenu, ou tout autre frais, ne sont pas déductibles.

Dans un délai de 30 jours

Transmettez au service de l'impôt à la source, dans les 30 jours qui suivent l'événement:

1. Une attestation-quittance (AQ) par artiste, sportif ou conférencier ou pour l'ensemble du groupe
2. Une liste récapitulative (LR)

Comment transmettre vos données

En ligne

Privilégiez la transmission électronique des données depuis les e-démarches fiscales avec la fonctionnalité Impôt à la Source en Ligne (ISeL). Avec ISeL, vous pouvez saisir directement les données en ligne et les transmettre à l'AFC.

En cas d'erreur de saisie, vous pouvez corriger et renvoyer les données en tout temps.

Au format papier

Si vous choisissez de transmettre vos données au format papier, vous devez obligatoirement utiliser les formulaires originaux officiels.

Pour obtenir de nouvelles attestations-quittances (AQ) et listes récapitulatives (LR) au format papier, adressez votre demande par e-mail à **isel-form@etat.ge.ch**, en précisant:

- votre numéro DPI (visible sur les courriers de l'AFC concernant l'impôt à la source),
- votre raison sociale,
- votre adresse complète,
- votre numéro de téléphone, et
- le nombre d'exemplaires souhaités.

Liens utiles

Le guide concernant les artistes, sportifs et conférenciers (A/S/C) non domiciliés en Suisse:

www.ge.ch/c/imp-lsasc

Inscription aux e-démarches:

www.ge.ch/c/ins-edpp

Transmission des données:

www.ge.ch/c/imp-dotrdo

Commander des formulaires papier officiels

isel-form@etat.ge.ch

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.



Christine Ferrara
Cheffe de service